



# INTERSYNDICALE CGT / FO NEWREST WAGONS-LITS



Monsieur Benoît VIGNON,

Le jeudi 17 janvier 2019 s'est tenu le troisième CSE mensuel.

La CGT et FO ont quittés la séance suite à la divergence de fond sur le manque de moyens accordés aux membres du CSSCT (Ex membres du Comité hygiène/sécurité/ conditions de travail), soit 5 membres pour gérer un périmètre de plus de 1400 salariés, sans aucun jour de délégation.

Depuis l'arrivée de NEWREST en octobre 2013, un nombre important d'accidents s'est développé ayant entraîné pour certains des arrêts de travail de plusieurs mois. (Pour 2018 : 338 AT dont 169 avec arrêt).

Les conditions de travail à bord de plus en plus dégradées. Nous pourrions poursuivre sur l'inventaire des problématiques que vivent les salariés mais peut-on continuer de cautionner votre politique dont le seul objectif est d'optimiser la masse salariale et le chiffre d'affaires.

En faisant appel à un cabinet d'ergonomie vous tentez de répondre bien maladroitement à la mise en demeure de l'inspection du travail sur la rénovation du matériel de bord, démarche qui vous permet dans le même temps de vous positionner favorablement pour l'appel d'offre par l'obtention de la norme ISO45001.

Aucun acte de prévention n'est entrepris, bien au contraire on stigmatise les salariés victimes d'accidents du travail en payant un cabinet privé (AYMING) de médecins juristes pour contester le caractère professionnel de leur arrêt.

Cela ne suffisant pas, le contrôle de route se charge d'accélérer l'épuration du personnel. Enfin, les procédures inventées obligeant les agents 2 à aller servir à la place, et prochainement un système de planification qui va entraîner très vraisemblablement des roulements difficiles en termes d'amplitude.

M. VIGNON, nous ne pouvons accepter que les garanties collectives qui protègent la collectivité du travail soient ainsi bafouées.

En conséquence nous vous demandons la mise en place, le plus rapidement possible, d'une commission santé et conditions de travail dotée des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission. Cinq membres et une journée de délégation nous semble être un minimum pour que cette instance fonctionne efficacement.

Nous vous remercions d'étudier au plus près cette demande et vous remercions à l'avance d'y apporter une réponse favorable.

# UNE REPRESENTATION DU PERSONNEL A LA BAISSSE

Sous couvert d'amélioration d'un dialogue social dégradé dans les entreprises, les ordonnances MACRON ont parachevés le processus de déstructuration des instances représentatives du personnel, par la mise en place d'une instance unique nommée « Comité Social Economique ».

Malheureusement, la délégation du personnel au CSE sera difficilement en capacité d'exercer l'ensemble des prérogatives anciennement dévolues aux délégués du personnel, aux membres du CE, du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.



L'élargissement des missions de chaque élu ne pourra faute de temps qu'affaiblir la compétence spécialisée qu'ils détenaient jusqu'à aujourd'hui.

Les élus sont en nombre inférieur et, dans une moindre mesure les heures de délégation moins importantes.

Les missions des actuels membres du CHSCT sont diluées dans un vaste ensemble de missions.

Cette nouvelle organisation profite pleinement à NEWREST, qui pourra éclater les axes et optimiser un peu plus les plannings sans se voir opposer dans le futur des droits d'alerte, des droits de retrait et autres tracasseries ayant pour but de protéger la santé des salariés.

Nous pouvons exprimer notre désaccord et réclamer que des moyens soient donnés aux représentants du personnel qui rempliront cette mission.

**NOUS PERSONNEL DE NEWREST WAGONS-LITS, DEMANDONS A LA DIRECTION  
D'ACCORDER AUX REPRESENTANTS DES SALARIES, LES MOYENS D'EXERCER LEUR MISSION  
EN MATIERE DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES	SITES	DATES